

La Lettre d'information de l'APMAD



L'APMAD souffle un air nouveau

Une nouvelle organisation déjà en place

Depuis le mois de mai dernier, suite à sa nouvelle prise de fonction, **Priscilla, Infirmière Coordinatrice** reconstitue progressivement une nouvelle équipe de soignants diplômés d'Etat. Le SSIAD peut donc, à nouveau, accueillir dans les bonnes conditions de prises en charge, de nouvelles personnes âgées de 60 ans et plus, désirant rester vivre dans leur environnement malgré la perte d'autonomie. (voir page verso).

idecapmad@orange.fr

06 32 98 19 03

n° 23

Un nouveau Directeur

Arrivé le 4 décembre 2023, **Patrick BOUCHARD** est en charge du management de l'équipe, du pilotage de la structure et de la conduite de projets. Actuellement, il définit le plan d'action 2024 et prend contact avec les partenaires.

direction.ssiad@apmad.fr

06 81 79 72 05

APMAD

Association pour le
Maintien à Domicile

gérant le SSIAD

Service de Soins Infirmiers
A Domicile

98 av. de Fontainebleau
77310 St Fargeau Ponthierry

Téléphone : 01 64 38 12 40

apmad@wanadoo.fr

Adhérent
FEHAP



L'APMAD prépare son 3^{ème} Projet Associatif

L'APMAD élabore actuellement son 3^{ème} Projet Associatif, **document stratégique et fédérateur** pour adoption en AG du 4 avril prochain

Assemblée Générale Ordinaire

JEUDI 4 AVRIL à 19 h à Saint Fargeau Ponthierry

Sur nos agendas 2024

**Pour une Gouvernance élargie,
postulez dès maintenant**

Si vous souhaitez apporter vos connaissances et expériences dans les problématiques liées aux personnes âgées en perte d'autonomie ou adultes en situation de handicap vivant à domicile, vous pouvez adresser, dès maintenant, votre candidature motivée pour rejoindre le conseil d'administration.

Par courriel à presidente.apmad@orange.fr ou par courrier postal

**Le SSIAD dynamise
les admissions**

Retrouvez
L'APMAD sur

www.apmad.fr

**Secteur géographique d'intervention
du SSIAD**

Arbonne la Forêt, Barbizon, Boissise
le Roi, Cély en Bière, Chailly en
Bière, Fleury en Bière, Perthes en
Gâtinais, Pringy, Saint Martin en
Bière, Saint Germain sur Ecole,
Saint Sauveur sur Ecole, Saint
Fargeau Ponthierry, Villiers en
Bière.

Présidente

Hélène DECLERCQ

Bonne Année

Sur le Service de Soins Infirmiers A Domicile

Zoom

de Saint Fargeau Ponthierry et Environs SSIAD

Fonctionnant depuis plus de 40 ans sur un territoire géographique de 13 communes, (liste ci-contre) le SSIAD de St Fargeau Ponthierry et Environs assure, sur **prescription médicale**, des soins infirmiers dont les actes sont définis par le Code de la Santé Publique.

Sous la responsabilité de Priscilla, Infirmière Coordinatrice - IDEC - la nouvelle équipe de personnel soignant diplômé d'Etat, intervient dans les conditions ci-dessous et permet de nouvelles prises en charge de personnes dépendantes, vivant à leur domicile.

Les missions du SSIAD

- Favoriser le maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie, en s'inscrivant dans son projet de vie malgré l'âge, la maladie ou le handicap
- Eviter ou écourter une hospitalisation
- Favoriser et faciliter le retour à domicile après une hospitalisation
- Eviter ou retarder l'entrée en institution
- Favoriser le choix de vie de la personne
- Lutter contre l'isolement
- Accompagner la personne et son entourage tout au long de la prise en charge, dans la dignité jusqu'au bout de la vie.

Ses nouveaux horaires de fonctionnement

Les aides-soignantes de 8 h à 20 h en continu, pour les soignantes à temps complet

Les infirmiers : de 8 h à 20 h en semaine

de 8 h à 12 h puis de 16 h 30 à 19 h 30 les Week end et les jours fériés.

L'élargissement des horaires d'interventions de certaines aides-soignantes permet désormais de répondre encore mieux aux besoins et demandes des personnes les plus dépendantes, cela en conformité avec le Document Individuel de Prise en Charge, révisé et signé par l'usager et l'IDEC.

Le nombre d'interventions s'adapte également à la pathologie ou au niveau de dépendance, aux besoins et aux attentes de la personne ou son représentant, en lien avec les possibilités du SSIAD

Les modalités d'admissions

- Sur prescription médicale
- Relever des critères d'âge*
- Habiter sur le territoire géographique d'intervention
- Se trouver en Gir 4 à 1 (degré de dépendance)
- Disposer d'attestation d'ouverture de droits à la sécurité sociale
- Compléter le dossier de pré admission transmis par le SSIAD avant toute visite préalable d'admission

Aucun frais pour les personnes prises en charge par le SSIAD

Les soins relevant des interventions du SSIAD étant financés par l'Assurance Maladie, il n'y a aucun frais à la charge des personnes accompagnées par le Service.

*personnes âgées de 60 ans et plus, malades ou dépendantes ainsi que, sur dérogation du médecin de l'Agence Régionale de Santé, les personnes de moins de 60 ans présentant un handicap, ou atteintes de pathologies chroniques ou d'affections nécessitant un traitement prolongé et une thérapeutique particulièrement coûteuse.